

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 744 bis publiée le 3 mai 2020

EGLISES CONFINÉES : MGR VIGANO APPELLE A METTRE FIN AU DÉLIRE DE TOUTE-PUISSANCE DE L'AUTORITÉ CIVILE



Marco Tosatti : Excellence, le dernier décret du Président Giuseppe Conte a déçu les espoirs de la Conférence des évêques d'Italie (CEI) et a prorogé le confinement des messes dans l'ensemble de l'Italie. Certains canonistes et des experts en droit concordataire ont émis de nombreuses réserves à propos du comportement du gouvernement. Qu'en pensez-vous ?

Mgr Carlo Maria Viganò : Le Concordat entre le Saint-Siège et l'État italien reconnaît à l'Église comme relevant de son droit « natif », la pleine liberté et autonomie dans le développement de son propre ministère, qui voit dans la célébration de la sainte messe et dans l'administration des sacrements l'expression sociale et publique qui lui est propre, dans laquelle aucune autorité ne peut interférer, fût-ce avec le consentement de l'Autorité ecclésiastique elle-même, qui n'est pas propriétaire mais administratrice de la grâce véhiculée par les sacrements.

La juridiction sur les lieux de culte appartient donc pleinement et exclusivement à l'Ordinaire du lieu, qui décide en toute autonomie, pour le bien des âmes confiées à ses soins pasteur, des offices qui y seront célébrés et par qui. Il n'appartient pas au Premier ministre d'autoriser l'accès aux églises, et encore moins de légiférer sur ce que les fidèles ou le ministre du culte peuvent ou ne peuvent pas faire.

En outre, les déclarations sont nombreuses qui, faisant autorité et émanant d'éminents juristes et magistrats - mais aussi de la Cour suprême - soulèvent des doutes quant à la légitimité de légiférer par le biais de décrets du président du Conseil, en violation des droits supérieurs dont la prévalence est garantie par la Constitution de la République italienne. Sans même parler de la religion catholique, qui bénéficie d'une protection particulière en vertu de son statut spécial, la suspension du droit à la liberté de culte qu'impliquent les décrets du Premier ministre est clairement illégitime, et j'espère qu'il se trouvera quelqu'un pour bien vouloir le déclarer officiellement, mettant ainsi fin à ce délire inconvenant de toute-puissance de l'autorité civile non seulement devant Dieu et son Église, mais aussi devant les fidèles et les citoyens.

Marco Tosatti : De nombreux fidèles et de prêtres se sont sentis abandonnés et bien peu protégés par la conférence épiscopale et les évêques.

Mgr Carlo Maria Viganò : Il faut préciser, pour éviter tout malentendu, que la Conférence des évêques n'a aucune autorité sur les évêques, qui ont pleine juridiction dans leur propre diocèse, en union avec le Siège Apostolique. Et cela est d'autant plus important que nous avons compris à quel point la CEI est trop conciliante, voire inféodée vis à vis du gouvernement italien.

Les évêques ne doivent pas attendre qu'un organisme sans juridiction leur dise quoi faire : c'est à eux qu'il appartient de décider comment se comporter, avec prudence et sagesse, afin de garantir aux fidèles les sacrements et la célébration des messes. Et ils peuvent le faire sans avoir à demander l'autorisation de la CEI et encore moins de l'État, dont l'autorité va jusqu'à la porte de nos églises, mais qui doit s'arrêter là.

Il est inouï que la Conférence épiscopale italienne continue de tolérer de tels abus, qui portent atteinte au droit divin de l'Église, violent une loi de l'État et créent un précédent très grave. Je crois aussi que le communiqué publié dimanche dernier représente la preuve du consentement du sommet de l'épiscopat, non seulement aux moyens mais aussi aux fins que ce gouvernement propose.

Le silence servile de la CEI et de la quasi totalité des Ordinaires, témoigne d'une situation de subordination à l'État qui est sans précédent ; elle a été perçue à juste titre par les fidèles et les prêtres comme une sorte d'abandon à eux-mêmes : elle se manifeste de manière emblématique à travers les cas d'incursions scandaleuses des forces de l'ordre dans les églises, pendant la célébration de la messe pour couronner le tout, avec une arrogance sacrilège qui aurait dû provoquer une protestation immédiate et très ferme de la part de la Secrétairerie d'État. L'ambassadeur d'Italie près le Saint-Siège aurait dû être convoqué, pour lui présenter une vive note de protestation en raison la très grave violation du Concordat par le gouvernement, tout en se réservant de rappeler le Nonce apostolique en Italie, au cas où la mesure illégitime ne serait pas retirée.

Le cardinal Parolin, en tant que « sponsor » du président Conté, se trouve dans l'embarras, et dans une situation de conflit d'intérêts. Il semble évident qu'au lieu de protéger la souveraineté et la liberté de l'Église, par fidélité à sa haute fonction institutionnelle de Secrétaire d'État, le cardinal Parolin a honteusement préféré se ranger du côté de son ami juriste. Même les intérêts de ce qu'on appelle le bénévolat catholique ne pouvaient justifier un tel choix.

Marco Tosatti : De quels intérêts parlez-vous ?

Mgr Carlo Maria Viganò : Je veux parler de la scandaleuse répartition des fonds publics destinés à l'accueil des immigrés clandestins, dont le pape Bergoglio et la CEI sont les principaux bénéficiaires et, en même temps, de vigoureux promoteurs. Il y a encore un autre conflit d'intérêts, qui fait de l'Église l'obligée de l'État ; il ne rend pas totalement illégitime le soupçon que les multiples silences de la CEI, y compris ceux dont nous avons été témoins durant ces mois de la supposée pandémie, sont motivés par la crainte de voir partir en fumée les revenus lucratifs de l'« hospitalité ». N'oublions pas que les fonds provenant du « 8 pour mille » se réduisent de plus en plus, ce qui confirme l'éloignement des fidèles italiens par rapport à une Église qui semble n'avoir d'autre objectif que de favoriser la substitution ethnique fortement souhaitée par l'élite mondialiste. Je crains que cette tendance ne se confirme dans les prochains mois, en réponse au silence des évêques.

Marco Tosatti : Dans toute cette affaire, la position du pape François semble contradictoire : au départ, il a ordonné au cardinal-vicaire de fermer les églises de Rome avant que Conte ne publie le Décret ; puis il l'a mis dans l'embarras en le contredisant publiquement, et il les fait rouvrir. Il a encouragé les messes en ligne pour ensuite parler de gnose, incitant la CEI à prendre position contre le gouvernement ; mais pas plus tard qu'hier il a au contraire recommandé que les fidèles obéissent aux dispositions des décrets.

Mgr Carlo Maria Viganò : Bergoglio n'est pas étranger à ce genre de changement subit. Comme chacun se le rappellera, avant que n'éclate le scandale au sein de l'Ordre de Malte sur la distribution de préservatifs dans les hôpitaux, François avait écrit une lettre au cardinal patron, le cardinal Raymond Burke, dans laquelle il lui donnait des instructions très claires sur son devoir de veiller sur l'Ordre afin que la morale catholique y soit scrupuleusement respectée. Mais lorsque la nouvelle est devenue publique, il n'a pas hésité à désavouer Son Éminence. Il plaça l'Ordre sous commissaire et exigea la démission du Grand Maître et la réintégration du Conseiller qui avait été expulsé précisément parce qu'il était responsable de cette déplorable violation de la morale.

Dans le cas que vous avez rappelé, le cardinal-vicaire a cherché à défendre la justesse de son action, expliquant que l'ordre de fermer les églises avait été donné par Sa Sainteté. Dans l'affaire plus récente de la CEI, la déclaration publiée dimanche après-midi avait manifestement l'approbation de son président, le cardinal

Bassetti, qui à son tour devait avoir consulté François. Il est déconcertant qu'en l'espace de quelques heures, la chaire de Sainte-Marthe désavoue la CEI en invitant les fidèles et les prêtres à obéir aux dispositions du gouvernement qui non seulement sont abusives, mais qui constituent une violation des consciences, au détriment du salut des âmes.

Personne n'a l'intention d'exposer les fidèles à une éventuelle contagion, en admettant sans pour autant le reconnaître qu'il s'agisse là une éventualité justifiant une telle crainte, mais la taille de nos églises et, malheureusement, le nombre si exigü des fidèles qui les fréquentent habituellement, permettent de respecter des distances de sécurité tant pour la prière individuelle que pour la célébration du saint sacrifice ou d'autres cérémonies. Il est évident que les législateurs zélés ne vont plus à l'église depuis longtemps...

N'oublions pas que les fidèles ont le droit, et pas seulement le devoir, d'assister à la messe, de se confesser, de recevoir les sacrements : c'est un droit qui leur vient du fait qu'ils sont des membres vivants du Corps mystique en vertu du baptême. Les pasteurs ont donc le devoir sacré - même au risque de leur santé et de leur vie même, si nécessaire - de respecter ce droit des fidèles, et pour cela ils doivent rendre compte à Dieu, et non au président de la conférence épiscopale italienne ni au président du Conseil.

Marco Tosatti : Ces derniers jours, S.E. Mons. Giovanni d'Ercole a lancé un sévère avertissement à Conte et au « comité scientifique » dans lequel il a intimé : « Vous devez nous donner le droit de pratiquer le culte, sinon nous le reprendrons. » Des paroles fortes et courageuses qui semblent suggérer un certain réveil des consciences chez les pasteurs.

Mgr Carlo Maria Viganò : Monseigneur D'Ercole a parlé en vrai évêque, avec l'autorité qui vient du Christ. Comme lui, j'en suis sûr, il y a beaucoup d'autres pasteurs et prêtres qui se sentent responsables des âmes qui leur sont confiées. Mais ils sont si nombreux à rester silencieux, davantage pour ne pas provoquer un soulèvement des âmes que par peur. C'est précisément en ce temps de Pâques que la parabole évangélique du Bon Pasteur résonne dans la liturgie ; Jésus y évoque également les mercenaires qui ne se soucient pas du salut des brebis : ne rendons pas vain l'avertissement divin et l'exemple du Sauveur, qui donne sa vie pour les brebis !

Je me permets de m'adresser à mes confrères de l'épiscopat : croyez-vous que, lorsqu'au Mexique ou en Espagne on a fermé les églises, interdit les processions, interdit l'usage de l'habit religieux en public, les choses ont commencé autrement ? Ne permettez pas que la liberté de l'Église soit entravée sous prétexte d'une supposée épidémie ! Ne le permettez ni de la part de l'État, ni de la part de la CEI ! Le Seigneur vous demandera de rendre compte des âmes qui sont mortes sans les sacrements, des pécheurs qui n'ont pas pu se réconcilier avec Lui, d'avoir interdit aux fidèles, pour la première fois dans l'histoire depuis l'édit de Constantin, de célébrer dignement la Sainte fête de Pâques. Vos prêtres ne sont pas des timorés mais des témoins héroïques, et ils souffrent par les ordres arbitraires que vous leur donnez. Vos fidèles vous implorent : ne restez pas sourds à leur cri !

Marco Tosatti : Voilà des paroles qui semblent inviter à la désobéissance vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique, avant même la désobéissance aux autorités civiles.

Mgr Carlo Maria Viganò : L'obéissance est ordonnée à la Vérité et au Bien, sans quoi c'est de la servilité. Nous sommes arrivés à un tel affadissement des consciences que nous ne réalisons plus ce que signifie « témoigner de la Vérité » : croyez-vous que Notre Seigneur nous jugera pour avoir été obéissants à César, alors que cela signifie désobéir à Dieu ? Le chrétien n'est-il pas tenu à l'objection de conscience, même au travail, lorsque ce qui lui est demandé viole la loi divine ? Si notre Foi n'était fondée que sur l'obéissance, les Martyrs n'auraient même pas eu à affronter les tourments auxquels la loi civile les condamnait : il aurait suffi d'obéir et de brûler un grain d'encens devant la statue de l'Empereur.

Nous ne sommes pas encore, du moins en Italie, confrontés au choix crucial entre la vie et la mort ; mais on nous demande de choisir entre le devoir d'honorer Dieu et de l'adorer, et l'obéissance aux diktats des soi-disant experts, mille fois contredits par l'évidence des faits.

Je trouve paradoxal que dans cette tromperie, qui est désormais manifeste même pour les observateurs les plus modérés de ce qui se passe autour de nous, on impose au peuple de Dieu la tâche ingrate de devoir témoigner de sa propre Foi devant les loups, sans pouvoir avoir ses bergers à ses côtés. C'est pourquoi j'exhorte mes frères à reprendre fièrement leur rôle de guides, sans invoquer le prétexte du respect de normes illégitimes et déraisonnables. Je fais miennes les paroles de Mgr D'Ercole : « Nous n'avons pas besoin de faveurs de votre part : nous avons le droit de réclamer et ce droit doit être reconnu » !

Marco Tosatti : Certains pourraient penser que vos propos sont source de division à un moment où il est facile d'exaspérer les âmes déjà si éprouvées des citoyens.

Mgr Carlo Maria Viganò : L'unité dans la foi et la charité se fonde sur le salut des âmes, et ne se fait pas à leur détriment : ni les « entretiens » de la CEI, ni les réunions papales souriantes avec le Premier ministre, à qui l'on a accordé une collaboration indulgente, révélatrice de connivence et de collaboration, ne suffisent. Proclamer la vérité est nécessairement « diviseur », car la vérité s'oppose à l'erreur, tout comme la lumière s'oppose à l'obscurité. Ainsi a dit le Seigneur : « Pensez-vous que je sois venu apporter la paix sur la terre ? Non, je vous le dis, mais la division. » Lc. XII, 51.

En admettant sans pour autant le reconnaître que le coronavirus soit si virulent et si mortel qu'il justifie la ségrégation d'un peuple entier, voire du monde entier, eh bien : les sacrements et la messe ne sont-ils pas justement refusés aujourd'hui qu'ils sont justement les plus nécessaires au salut éternel ?

Marco Tosatti : D'après tout ce que vous avez dit, Excellence, je crois saisir certaines de vos perplexités quant à la nature du coronavirus : est-ce mon impression ou croyez-vous - comme le disent de nombreux médecins - que quelqu'un a voulu profiter de la pandémie à d'autres fins ?

Mgr Carlo Maria Viganò : Ce n'est pas ici le lieu pour exprimer mes réserves sur la soi-disant « pandémie » : je crois que des scientifiques faisant autorité ont pu démontrer ce qui se passe réellement, et ce que les masses croient, à l'inverse, grâce à un contrôle minutieux de l'information qui n'hésite pas à recourir à la censure pour faire taire les voix de la dissidence. Il me semble cependant évident que le COVID-19 a fourni une excellente occasion - voulue ou non, nous le saurons bientôt - d'imposer à la population une restriction de la liberté qui n'a rien de démocratique, ni encore moins de bon.

Ce sont des preuves techniques de la dictature, où l'on programme le « tracking » des personnes sous prétexte de santé et d'une hypothétique future résurgence du virus. On pense pouvoir imposer un régime tyrannique dans lequel des personnes qui n'ont été élues par qui que ce soit prétendent déterminer ce qui est légal et ce qui ne l'est pas, le traitement à imposer et la punition à infliger à ceux qui veulent y échapper. Plus grave encore, tout cela se passe avec le soutien d'une partie de la Hiérarchie : s'ils nous avaient raconté il y a quelques années, nous ne l'aurions pas cru.

Marco Tosatti : Une parole d'espoir, pour conclure ?

Mgr Carlo Maria Viganò : Il y a toujours une raison d'espérer, dès lors qu'on a un regard surnaturel. Tout d'abord, cette épidémie a fait tomber de nombreux masques : ceux des pouvoirs réels, des lobbies internationaux qui brevètent un virus et s'approprient également à breveter le vaccin, tout en faisant pression pour qu'il soit imposé à tous, dans un conflit d'intérêts criant. Au moins, nous savons maintenant qui ils sont et à quoi ils ressemblent.

Les masques de ceux qui se prêtent à cette farce sont également tombés, sonnante des alarmes injustifiées et semant la panique parmi la population, créant une crise non seulement sanitaire, mais aussi économique et politique aux dimensions mondiales. Ici aussi, nous savons qui ils sont et quel est leur plan.

Enfin est tombé le masque de l'anonymat de tant de bonnes gens. Nous avons pris conscience de ce que tant de générosité, d'abnégation, de bonté sont toujours là, malgré tout. Médecins, infirmières, prêtres et bénévoles, certainement ; mais aussi de nombreuses personnes sans visage et sans nom qui aident leurs voisins, qui apportent du réconfort à ceux qui souffrent, qui se réveillent de la torpeur et commencent à comprendre ce qui se passe autour d'eux. C'est un réveil du Bien, dont le Seigneur est sans aucun doute l'auteur. C'est Lui qui gouverne le destin de l'Église et du monde, et Il ne permettra pas au Mal de prévaloir.

N'oublions pas que - comme je l'ai rappelé récemment - Notre-Dame de Fatima a promis à Sœur Lucie qu'avant la fin des temps un Pape consacrerait la Russie à son Cœur Immaculé, et que ce geste d'obéissance serait suivi d'une période de paix. Remettons nous donc nous-mêmes, nos familles et notre chère Italie à la Très Sainte Vierge, sous son manteau, avec toute la confiance de notre foi en ses paroles.

Propos recueillis par Marco Tosatti

